

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2023

Référence
2023_32

Objet de la délibération
Tarifs pour la Fête Nationale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
25/05/2023

Date d'affichage
25/05/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 2 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves

**Excusé(s) séance** : Mme VANDENBUSSCHE Julie donne procuration à Mme TRINQUET Simone

M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas donne procuration à Mme MENARD Francine

**Absent(s)** : M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHANDAT David

**Objet de la délibération** : Tarifs pour la Fête Nationale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants pour la vente de tickets repas pour la Fête Nationale :

- Enfants de moins de 12 ans : GRATUIT
- Adultes et enfants de plus de 12 ans résidant sur la commune d'Argenvières : 9 EUROS
- Adultes et enfants de plus de 12 ans ne résidant pas sur la commune d'Argenvières : 16 EUROS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 5 Juin 2023  
La Maire  
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance  
M. CHANDAT David





Publicité des actes de la commune par publication papier le : 06/06/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 06/06/2023